

# STAGE

## ► Les nouveaux rythmes scolaires :

- **Ce qui change avec la semaine de 9 demi-journées:**
  - Pour les élèves, pour les enseignants, pour les parents, pour les collectivités territoriales ;
- **Les Activités Pédagogiques Complémentaires:**
  - Pour qui ? Sur quelle durée ?
- **Les Temps d'Activités Périscolaires :**
  - Qui fait quoi ? Quand ? Où ?
- **Les normes d'encadrement, le financement, les responsabilités,...**



## ► Questions diverses : autres réformes en cours et à venir,...

Nom : ..... Prénom : .....

École ou établissement : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Adresse mèl : ..... Tél. : .....

Portable: .....

s'inscrit au stage

**du mercredi 13 novembre et demande à recevoir l'autorisation d'absence de droit**

(chaque enseignant a droit à 12 jours de stage syndical par année scolaire en plus des réunions d'information syndicale. Il lui suffit d'adresser l'autorisation d'absence de droit un mois avant)

**prendra le repas au restaurant (entrée, plat, dessert, boissons) - joindre le chèque.**

syndiqués : 15,00 €

non syndiqués : 20,00 €



*Vous pouvez indiquer, ci-dessous, les thèmes ou questions que vous souhaiteriez voir abordés ou soumis au débat.*

**Fiche à retourner  
avant le 10 octobre 2013  
au SE-UNSA,  
4 rue Paul Sautai  
80000 AMIENS**